



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Points 23 et 62 de l'ordre du jour

### Question des îles Falkland (Malvinas)

#### Promotion de la femme

### **Lettre datée du 15 mars 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 12 janvier 2010, que vous a adressée le Représentant permanent de l'Argentine, concernant l'extension de l'application territoriale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux îles Falkland, à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud.

Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. Il rejette la revendication de souveraineté du Gouvernement argentin sur ces territoires et espaces maritimes.

S'agissant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à son droit d'étendre l'application de tels traités aux îles Falkland, à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud. Notre position concernant la souveraineté sur les îles Falkland est justifiée par le principe de l'autodétermination, consacré dans la Charte des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de négociations à ce sujet si les habitants des îles Falkland ne le souhaitent pas et tant qu'ils ne le souhaiteront pas.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 62 de l'ordre du jour.

(Signé) Mark Lyall Grant

